

Bureau de la métropole du 29 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
15 septembre 2017

Conseillers en exercice
39

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

B 2017-09-242 HABITAT

CREHA Ouest - Approbation du renouvellement de la convention entre le CREHA Ouest et Brest métropole concernant le fichier commun de la demande locative sociale.

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER
donne lecture du rapport suivant

HABITAT – CREHA Ouest - Approbation du renouvellement de la convention entre le CREHA Ouest et Brest métropole concernant le fichier commun de la demande locative sociale.

EXPOSE DES MOTIFS

En 2011, l'Association Départementale des Organismes de l'habitat du Finistère (ADO 29), représentant le collectif des bailleurs sociaux du territoire, a décidé de mettre en place le fichier commun de la demande locative sociale sur le département du Finistère. Les principaux objectifs de la mise en place de ce fichier commun étaient de :

- ✓ faciliter les démarches des demandeurs de logement locatif social,
- ✓ délivrer dans les meilleurs délais un numéro unique permettant le suivi de l'instruction de la demande et des délais d'attente,
- ✓ mutualiser entre les bailleurs sociaux la charge d'enregistrement des demandes en les regroupant au sein d'une base de données informatiques unique et partagée,
- ✓ offrir l'accès à tous les partenaires du Fichier commun à une base de données fiable permettant d'avoir une connaissance précise et partagée de la demande locative sociale dans le département
- ✓ permettre l'accès à l'information des demandeurs conformément à l'article 97 de la loi ALUR.

L'Association « Centre Régional d'Études pour l'Habitat de l'Ouest » (CREHA Ouest) a été mandatée pour gérer et animer ce fichier commun pour le département du Finistère.

La participation financière des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au fichier commun de la demande locative sociale est définie selon un montant forfaitaire calculé sur la base du nombre de résidences principales et du nombre de logements locatifs sociaux de chaque EPCI, au 1^{er} janvier 2016.

La participation financière annuelle de Brest métropole était de 12 293 € en 2016, calculée sur la base des statistiques des logements de l'année 2014.

La nouvelle convention annexée à cette délibération proposée pour la période 2017-2019 établit une participation financière annuelle de 12 332 €, calculée sur la base des statistiques des logements au 1^{er} janvier 2016.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes,

- d'approuver le renouvellement de la convention entre le CREHA Ouest et Brest métropole concernant le fichier commun de la demande locative sociale,
- d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Avis commissions :

Avis de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Solidarités : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE